

30 juillet 2013

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 24 mars 2010 de M<sup>mes</sup> Maria Casares, Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Valérie Bourquin, MM. Christian Zaugg, Pierre Rumo, Christian Lopez Quirland, Bayram Bozkurt et Alpha Dramé: «Apprentissage pour tous les jeunes: engager des jeunes sans statut légal, la Ville de Genève innove!»**

*TEXTE DE LA MOTION*

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de permettre aux jeunes sans statut légal de postuler pour les apprentissages dans l'administration municipale. L'administration s'engageant à appliquer l'égalité de traitement dans le processus de sélection/engagement, malgré l'absence de statut légal, et plus particulièrement de l'absence de permis de travail.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif a pris connaissance des invites du Conseil municipal relatives à l'accès à l'apprentissage pour les jeunes sans-papiers.

Il rappelle à ce sujet que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la législation fédérale permet l'accès à l'apprentissage aux jeunes sans-papiers. Ouverture bienvenue que les autorités de la Ville de Genève ont appelée de leurs vœux depuis 2009. Dans ce contexte, le Conseil administratif peut engager des jeunes sans-papiers et garantit l'égalité de traitement dans le processus de sélection/engagement.

Toutefois, malgré cette avancée politique, le Conseil administratif ne peut concrètement faire fi, dans sa sélection, du critère relatif au permis de travail. En effet, pour être valide, un contrat d'apprentissage doit également être signé par les autorités cantonales, la/le jeune doit donc être au bénéfice d'une autorisation même temporaire de travail. Sélectionner un/une jeune en apprentissage qui ne serait pas au bénéfice d'un tel contrat lui fermerait non seulement les portes de la partie scolaire de l'apprentissage mais ne lui permettrait pas de voir sa formation sanctionnée par un diplôme.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La maire:  
*Sandrine Salerno*